



014: Arbeit auf Gerüsten - Travaux sur swisscom échafaudages - Lavoro su ponteggi

1 Introduction

- En Suisse, il se produit chaque année environ 3000 accidents sur des échafaudages. Dans la plupart des cas, ceux-ci ont une issue fatale ou se soldent par un cas d'invalidité. L'industrie du bâtiment est l'un des secteurs présentant le plus grand risque d'accident en Suisse. Les accidents liés à l'utilisation des échafaudages sont les premiers concernés. Les échafaudages sont certes des outils de travail incontournables pour travailler en toute sécurité en hauteur, mais leur utilisation comporte également des dangers spécifiques liés aux opérations de montage et de démontage.
- La Safety-Règle 014 décrit l'utilisation des 2 systèmes suivants:
 - Echafaudages de façade:** Ils font partie du quotidien de l'industrie du bâtiment et sont souvent l'outil essentiel qui permet de faire avancer certains travaux.
 - Echafaudages roulants:** Ils sont polyvalents, rapides et peu onéreux à mettre en place pour l'exécution de certaines activités.

2 Limites de la Safety-Règle 014

La Safety-Règle 014 ne concerne pas:

- le transport des échafaudages;
- le montage et le démontage des échafaudages.

3 Dangers

- Risque de chute / d'effondrement (p. ex. chute depuis une hauteur suite à un contrôle insuffisant, à un défaut d'entretien, à un manque de formation/d'instruction ou au renversement de l'échafaudage)
- Stress psychique (p. ex. peur du vide)
- Dangers secondaires (p. ex. dangers électriques suite à un effondrement)

4 Bases de référence

Bases de référence selon doc. SE-01354-C2-HD-Safety Gesetzeskompass et également:

Document Suva	<ul style="list-style-type: none">«Travailler en toute sécurité sur les échafaudages» (Homepage-Suva)«Echafaudages de façade - La planification, gage de sécurité»67038 «Echafaudages de façade - Identification des dangers et plan de mesures»67150 «Echafaudages roulants - Identification des dangers et plan de mesures»84018 «Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants»
---------------	---

5 Responsabilité individuelle

Ne peuvent travailler sur des échafaudages que des personnes aptes psychiquement (p. ex. non sujettes au vertige) et corporellement (p. ex. pas de crises d'épilepsie et bonne santé physique générale).

Swisscom SA Group Security	Dok-ID Gilt für Verantw. Experte Freigabe-Stelle	: 014-Safety-Regel FR : Swisscom AG : SiBe-Safety Konzern : SiBe-Safety-Konzern	Regelwerkversion Gültig ab Verfügbare Sprachen Zuordnung	: 1.1 : 15.11.2019 : DE, FR, IT : SE-01374-C2-HD	Seite 1
-------------------------------	---	--	---	---	---------



014: Arbeit auf Gerüsten - Travaux sur swisscom échafaudages - Lavoro su ponteggi

6 Responsabilité générale

Dans le contexte des échafaudages, le déroulement des travaux de construction (planification, adjudication, exécution) implique la participation de plusieurs partenaires contractuels. Le planificateur, le chef de chantier, le monteur échafaudeur et l'utilisateur ont différents devoirs lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité sur les échafaudages. Pour l'utilisateur, il s'agit essentiellement:

- de procéder à un contrôle visuel de l'échafaudage avant utilisation;
- de renoncer à travailler sur l'échafaudage s'il y constate des défauts.
- de signaler tout défaut éventuel immédiatement;
- de ne jamais détourner ni modifier l'échafaudage.

7 Echafaudages de façade

- Les échafaudages de façades sont des constructions provisoires utilisées à titre temporaire. Ils sont assemblés sur le lieu d'utilisation à partir d'éléments d'échafaudage, utilisés selon leur usage prévu, puis démontés.
- Généralités:
 - Pour les travaux de construction de bâtiments, un échafaudage de façade doit être installé dès que la hauteur de chute dépasse 3 mètres.
 - Le garde-corps supérieur doit dépasser de 80 cm au moins le bord de la zone la plus élevée présentant un risque de chutes.
 - La distance entre la façade et l'échafaudage mis en place ne doit jamais être supérieure à 30 cm.
- Les acteurs:
 - Le planificateur planifie l'échafaudage et est responsable des travaux d'entretien et de maintenance.
 - Le monteur échafaudeur procède à la mise en place de l'échafaudage en respectant les règles de la technique et les instructions du fabricant. Il entretient et agrandit l'échafaudage le cas échéant, sur mandat du planificateur (commanditaire).
 - L'utilisateur a diverses responsabilités. Il est tenu en particulier de procéder à un contrôle visuel quotidien de l'échafaudage.



7.1 Responsabilité de l'utilisateur

- Procéder à un contrôle visuel quotidien de l'échafaudage.
- Renoncer à travailler sur l'échafaudage s'il y constate des défauts.
- Signaler tout défaut éventuel au planificateur.
- S'abstenir de modifier l'échafaudage.

Swisscom SA	Dok-ID	:	014-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	1.1	Seite 2
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	15.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	



014: Arbeit auf Gerüsten - Travaux sur swisscom échafaudages - Lavoro su ponteggi

7.2 Points de contrôle

A	L'échafaudage est-il fixé sur une base fixe?
B	L'accès à l'échafaudage est-il interdit aux personnes non autorisées?
C	Les ponts d'échafaudages disposent-ils d'accès sûrs?
D	Planchers de l'échafaudage sont-ils appropriés et bloqués contre tout déplacement?
E	Les plinthes, garde-corps et filières intermédiaires sont-ils montés?
F	La distance par rapport à la façade est-elle partout supérieure à 30 cm?
G	L'échafaudage est-il suffisamment ancré?
H	Sécurité antichute sur le chéneau est-elle présente côté gouttières et côté pignons?

7.3 Utilisation

Ces règles fondamentales doivent être respectées:

- Il est interdit de sauter sur les planchers ou d'y lancer des objets.
- Les charges suspendues ne doivent pas être déposées.
- Le hissage de charges n'est pas autorisé.
- Les ponts entre les échafaudages de façade et les échafaudages roulants sont interdits.

8 Echafaudages roulants

- Les échafaudages roulants sont des constructions d'échafaudage constituées d'éléments préfabriqués. Ils sont souvent polyvalents, rapides et peu onéreux à mettre en place.
- Généralités:
 - Hauteur de plate-forme maximale à l'intérieur des bâtiments: 12,0 m
 - Hauteur de plate-forme maximale à l'extérieur des bâtiments: 8,0 m
 - La charge utile maximale doit être connue et ne doit pas être dépassée.
- Les utilisateurs:
 - doivent être instruits concernant le maniement correct des échafaudages roulants;
 - doivent utiliser les échafaudages roulants conformément aux fins prévues.





014: Arbeit auf Gerüsten - Travaux sur swisscom échafaudages - Lavoro su ponteggi

8.1 Responsabilité de l'utilisateur

- Procéder à un contrôle visuel de l'échafaudage avant utilisation.
- Renoncer à travailler sur l'échafaudage s'il y constate des défauts.
- Signaler tout défaut éventuel au propriétaire.
- Ne jamais détourner l'échafaudage.

8.2 Points de contrôle

A

L'échafaudage roulant est-il fixé sur une base fixe?

B

L'échafaudage est-il assuré contre le basculement? (A partir de quelle hauteur et comment les supports doivent-ils être fixés? Cela figure-t-il dans les instructions de montage?)

C

Le plancher et les garde-corps sont-ils complets?

8.3 Utilisation

Ces règles fondamentales doivent être respectées:

- La zone de circulation autour de l'emplacement de l'échafaudage roulant doit être sécurisée.
- Le blocage des roulettes doit être enclenché avant de monter.
- Utiliser l'accès prévu à cet effet pour monter (interdiction d'escalader la paroi extérieure de l'échafaudage roulant si ce dernier est équipé d'un dispositif de montée).
- L'échafaudage roulant ne peut être déplacé qu'en l'absence de passagers.

9 EPI¹

Lors des travaux sur les échafaudages, les EPI suivants sont requis ou recommandés en fonction du type de travail à effectuer:

- (O) Chaussures de sécurité: min. S2.
- (O) Casque de protection: un casque doit être porté **sur l'échafaudage** (risque d'impact) et aussi **dans la périphérie de l'échafaudage** (pour se protéger des objets en chute).

En option (en fonction du domaine d'activité):

- (O, R) protection auditive, gants de protection, lunettes de protection, vêtements de protection, etc.

O (Obligatoire) – R (Recommandé)

¹ EPI = équipement de protection individuelle

Swisscom SA	Dok-ID	:	014-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	1.1	Seite 4
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	15.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	